10186 - La divorcée doit-elle rentrer chez elle ?

question

Question : Je suis une mère fonctionnaire aux USA. Mon mari vient de divorcer d'avec moi et je suis perplexe. Mon mari a menacé de s'emparer de mon fils au cas où je tenterais de retourner auprès de ma famille et il est bien capable d'exécuter sa menace car lui et mon fils ont la nationalité américaine tandis que moi je ne suis pas de nationalité américaine. Ma question est la suivante : est-ce que je risque d'encourir la colère d'Allah en restant sans la compagnie d'un proche parent (Mahram) ? Que devrais-je faire vu la difficulté de faire venir aux USA des membres de ma famille?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Mahammad Salih al-Outhaymine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse :

« Il n'y a aucun mal à ce qu'elle reste tant qu'elle sera en sécurité. Car elle habite dans un pays qui est devenu le sien et n'est plus considérée comme une voyageuse. Peut-être trouvera-t-elle un mari. Allah le sait mieux.